



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
RHÔNE-ALPES

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



LA RÉGION

# CONVENTION INTERRÉGIONALE

**2000 – 2006**

**POUR LES MASSIFS DES ALPES**

# CONVENTION INTERREGIONALE 2000-2006 POUR LES MASSIFS DES ALPES

ENTRE

L'Etat, représenté par

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet coordonnateur pour le massif des Alpes du sud,

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur pour le massif des Alpes du nord,

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional, agissant en vertu de la délibération n°00-111 en date du 23 juin 2000,

ET

La Région Rhône-Alpes, représentée par la Présidente du Conseil régional, agissant en vertu de la délibération n°00.00.411 prise en sa réunion des 22 et 23 juin 2000,

## PREAMBULE

Les Alpes, territoire interrégional et transfrontalier, couvrent une grande partie des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Situées à la charnière de l'Europe du Nord et du Sud, elles constituent un espace remarquable, très attrayant mais fragile. Elles disposent de nombreux atouts (paysages, biodiversité, pôles touristiques, culture, savoir-faire, dynamisme des populations qualité d'accueil) source de richesse et facteur essentiel de développement économique.

Elles sont confrontées néanmoins à deux menaces : dans certaines parties des Alpes, un développement mal maîtrisé serait facteur de dégradation du cadre de vie et par conséquent un handicap pour un développement futur, dans d'autres, au contraire, le recul de la présence humaine peut mener à la désertification et compromettre durablement toute perspective de développement.

La Convention alpine et ses divers protocoles sont le témoignage d'une première prise de conscience collective de la grande richesse et de la fragilité des Alpes et marquent la volonté d'en assurer en commun le développement durable.

Le même souci de développement harmonieux, cohérent et équilibré a incité l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Rhône-Alpes à agir de concert sur l'ensemble des territoires alpins.

Les conventions interrégionales de massif sont un élément nouveau dans le cadre de la contractualisation Etat-Régions ; elles s'inscrivent dans l'évolution de la politique de la montagne marquée par plusieurs étapes, dont la loi "montagne" de 1985 et les décisions du CIADT du 15 décembre 1998.

L'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Rhône-Alpes sont donc convenus d'établir la présente Convention dans l'optique des conventions interrégionales de massif.

L'objectif poursuivi est de promouvoir un développement au service des habitants mettant l'accent sur la valorisation des atouts des territoires alpins tout en tenant compte des contraintes géographiques et environnementales auxquelles ils sont soumis.

En montagne, plus qu'ailleurs, les grandes thématiques (agriculture, forêt, environnement, tourisme) sont très imbriquées et il y a une forte interpénétration entre les divers domaines d'activités des hommes ; l'importance de la pluriactivité imposée par la saisonnalité en est une preuve.

Les actions retenues dans la Convention interrégionale sont donc très interdépendantes. Toutes relèvent de problématiques spécifiques à la montagne qui, quand elles ne sont pas par essence interrégionales comme certains itinéraires thématiques ou le réseau alpin des espaces protégés, nécessitent néanmoins d'être appréhendées à l'échelle du massif pour assurer la cohérence des interventions. Ce programme vient également en complément d'autres actions en faveur des Alpes qui sont inscrites dans les politiques régionales.

L'agriculture est avec la gestion forestière la seule activité gérant de manière permanente le territoire et, de ce fait, elle a fortement contribué à la constitution du patrimoine alpin ; elle est un élément irremplaçable de son entretien. Génératrice d'emplois, l'agriculture des Alpes est une agriculture respectueuse des ressources locales, faiblement polluante, assurant un bon usage de l'espace conforme à la notion de développement durable.

Elle possède une grande richesse de produits et savoir-faire associés à des productions spécifiques. Des crédits seront spécialement affectés à ces productions caractéristiques des Alpes, notamment dans les secteurs des élevages, des productions laitières ou des plantes méditerranéennes dont les problématiques sont partagées par les deux régions.

L'enjeu sera aussi d'éviter une trop forte spécialisation, de combiner au sein des exploitations les fonctions de production, d'entretien et d'accueil et d'assurer les possibilités de développement tout en améliorant les conditions d'exercice des activités traditionnelles. Le développement et la promotion des productions alpines de qualité liées au terroir sera soutenu.

De manière générale, les actions envisagées visent à faire jouer au maximum les synergies existant entre le sud et le nord de l'ensemble alpin sur de nombreux thèmes partagés, notamment dans des expérimentations originales de gestion durable des territoires qui permettront de mieux associer les divers gestionnaires des territoires et de mieux cerner la multifonctionnalité de l'agriculture alpine.

La multifonctionnalité est aussi une caractéristique des forêts qui partout assurent des fonctions de production, de protection de l'environnement et d'espaces de loisirs. En montagne, les peuplements forestiers exercent en plus une fonction de protection primordiale. Ainsi, depuis la fin du siècle passé, la forêt est reconnue comme un outil irremplaçable dans la lutte contre les avalanches, l'érosion torrentielle et les inondations. Après des siècles de recul

de la forêt dans les montagnes, de nombreuses forêts ont ainsi été replantées pour protéger les habitations et les voies de communication. Malheureusement, cette fonction ne peut être maintenue efficacement que par des forêts dont la régénération soit assurée, ce qui implique qu'elles soient exploitées. Un effort est donc prévu pour relancer l'exploitation des forêts dans les terrains difficiles et, de manière générale, pour mieux intégrer la gestion forestière dans l'aménagement des territoires.

Dans l'ensemble du massif alpin, le tourisme s'est imposé comme un secteur économique de premier plan. Dans les Alpes du Sud, le tourisme est l'activité dominante de départements comme les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes. La diversité des produits offerts par les stations-villages, la moyenne montagne, les stations de ski d'altitude ont placé les Alpes françaises parmi les premières destinations "Montagne" européennes.

Grâce à ce développement touristique, les Alpes françaises ont pu maintenir une population, des services et un niveau d'activité économique qui structurent le territoire. Loin d'être acquis définitivement, cet équilibre est soumis à diverses contraintes : stabilisation du marché, raccourcissement de la saison estivale, concurrence accrue de destinations lointaines accentuée par les facilités de transports, exigences croissantes de la clientèle en matière de qualité y compris paysagère et environnementale, rapidité croissante des réservations.

Il importe donc d'accompagner une nécessaire évolution de l'offre dans le sens d'une plus grande diversification et d'une amélioration de la qualité en s'appuyant sur une meilleure connaissance des attentes des clientèles.

Dans la plupart de ces problématiques, l'environnement est omniprésent. En outre, quelques actions spécifiques ont été prévues. Il y a d'abord un important programme important de prévention des risques naturels.

D'autres mesures sont envisagées pour mieux concilier développement et qualité du cadre de vie. Des actions sont ainsi prévues pour la préservation, la restauration et la valorisation des patrimoines, naturels, culturels ou architecturaux. Elles s'intégreront notamment dans la politique menée de manière contractuelle entre les parcs nationaux et les collectivités.

Le développement des connaissances sur le patrimoine naturel et leur diffusion sera intensifié par le soutien au Réseau alpin des espaces protégés et au Conservatoire national botanique de Gap Charance.

Des interventions spécifiques seront également engagées en faveur des habitants du massif, qu'ils s'agissent des habitants permanents dont il faut faciliter le maintien sur tout le territoire alpin en leur offrant des services ad hoc et en développant l'emploi, ou des saisonniers, acteurs irremplaçables de la vie économique, dont il est impératif d'améliorer les conditions de travail et d'existence.

Les précédents programmes Interreg ont permis de nouer des liens fructueux avec les voisins italiens. Tous les acteurs appellent à la poursuite de ces relations transfrontalières et il faut

soutenir ce mouvement qui s'inscrit dans une volonté de gestion commune d'un massif constitutif du patrimoine européen.

La plupart des thèmes retenus correspondent à des priorités des programmes Interreg. Une part des crédits pourra ainsi utilement être attribuée à des opérations de coopérations transfrontalières. Quelques crédits ont en outre été réservés aux indispensables actions d'animation.

Vu la loi du 29 Juillet 1982 portant réforme de la planification,

Vu la loi du 9 Janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,

Vu la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999,

Vu les décisions du Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire en date des 15 décembre 1997, 15 décembre 1998 et 23 juillet 1999,

Vu la circulaire du Premier Ministre relative à la préparation des contrats de plan du 31 juillet 1998,

Vu les mandats donnés par le Premier Ministre aux Préfets de région le 2 septembre 1999 et le 30 décembre 1999,

Vu l'avis du Comité de massif des Alpes du sud, rendu le 11 mai 2000, et l'avis du Comité de massif des Alpes du nord, rendu le 15 mai 2000, sur le projet de convention interrégionale pour les massifs des Alpes,

Vu le Contrat de plan signé le 15 mai 2000 entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment ses articles relatifs au massif des Alpes du sud,

Vu le Contrat de plan signé le 16 mars 2000 entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes et notamment son annexe "volet montagne, conventions interrégionales de massif",

Il est convenu :

**Article 1** : L'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Rhône-Alpes s'engagent à agir conjointement sur l'ensemble des territoires alpins et décident de conclure la présente Convention interrégionale pour les massifs des Alpes.

**Article 2** : Le détail des actions prévues au titre de la Convention interrégionale pour les massifs des Alpes est décrit dans les fiches ci-après.

**Article 3** : Pour la mise en œuvre de ces actions, l'Etat et les Régions mobiliseront les moyens financiers suivants :

Pour l'Etat : **279 millions de francs**

Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : **133 millions de francs**

Pour la Région Rhône-Alpes : **146 millions de francs**

répartis sur chacune des actions suivant le tableau financier annexé

**Article 4** : La durée de cette convention est celle des contrats de plan Etat-Région 2000-2006. Comme ces derniers, elle pourra être révisée dans un délai de trois ans.

## CONNAISSANCE DES CLIENTÈLES FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE DU MASSIF ALPIN

Grâce à l'amélioration générale des facilités de transport, aérien, ferré, routier, la clientèle touristique du massif alpin s'est considérablement diversifiée. Dans le même temps, les possibilités d'activités sportives, culturelles, de découverte, se sont élargies.

La tentation est forte de se positionner sur toutes les activités en perdant de vue la spécificité du milieu alpin et en portant atteinte à l'image alpine.

En renforçant la connaissance des clientèles qui fréquentent le massif, en appréhendant mieux les attentes des clients potentiels, il sera possible d'identifier les bases fondamentales qui permettront de développer des produits touristiques porteurs dans une optique de développement durable, conformément aux dispositions de la Convention alpine.

### OBJECTIF

En coordination avec les observatoires touristiques régionaux et les structures départementales de tourisme, se doter de capacités de connaissance des clientèles, existantes et potentielles, grâce à des études, analyses prospectives, tests de produits touristiques.

### FINANCEMENTS

Région PACA : p.m. (la Région mobilisera les crédits du CPER)

Région Rhône Alpes : 1,5 MF

État : FNADT : 1 MF  
Tourisme : 2 MF

## QUALITE DE L'OFFRE TOURISTIQUE DES REFUGES D'ALTITUDE

Bases traditionnelles de pratiques sportives, tels que la grande randonnée et l'alpinisme, les refuges devraient aujourd'hui, à l'instar de ceux des pays voisins, satisfaire des besoins beaucoup plus diversifiés.

Pour de nombreux clients le refuge est devenu un but d'excursion plutôt qu'un point de départ. Une demande de plus grand confort se manifeste, la sensibilité vis à vis de l'intégration dans l'environnement est plus présente.

Les demandes ne font qu'accentuer le décalage entre l'état des refuges qui, dans leur majorité, ne répondent pas aux exigences réglementaires en matière de sécurité, de normes sanitaires et d'assainissement.

### OBJECTIF

Il ne s'agit pas de se contenter de résorber les retards accumulés sur le plan de la sécurité mais d'envisager dans leur globalité les activités qui peuvent être organisées autour des refuges.

Les projets seront envisagés au niveau d'une vallée ou d'un petit massif de façon à construire une offre touristique globale la plus attrayante possible.

S'appuyant sur un projet d'ensemble concernant les équipements en refuge de la vallée ou du micro-massif, négocié avec les collectivités locales et articulé avec les interventions financées par ailleurs dans le cadre des contrats de plan Etat Région, il sera nécessaire de prendre en considération :

- les besoins indispensables pour mettre les refuges en conformité vis à vis des réglementations relatives à la sécurité, la santé, l'intégration dans l'environnement.
- l'amélioration du confort demandé par la clientèle,.
- l'accès au refuge, les problèmes de stationnement.
- parallèlement, une attention particulière sera portée aux besoins en matière de formation des gestionnaires de ces équipements.

### FINANCEMENTS

Région PACA : 16,5 MF

Région Rhône Alpes : 20 MF

Etat : FNADT 14 MF  
Tourisme 20 MF  
Jeunesse et Sports 5 MF



## **REQUALIFICATION DU PATRIMOINE BATI :**

### **VILLAGES DE CARACTERE, IMMOBILIER DE LOISIRS, CENTRES DE VACANCE**

Le maintien d'une offre touristique de qualité impose des actions en direction des villages emblématiques du massif alpin et des hébergements touristiques.

Trois types de besoins sont recensés :

- Certains villages de caractère ont été dégradés et une requalification s'impose pour leur redonner du cachet et en faire des éléments majeurs de l'attrait du massif pour la clientèle touristique.
- Le parc d'hébergement collectif de type urbain, qui a connu une forte croissance dans les années 60 – 70, est touché par l'obsolescence et ne correspond plus aux attentes des clients; pour conserver ces derniers des opérations de rénovation s'imposent. S'agissant de propriétaires privés, nombreux et inorganisés, il apparaît nécessaire de créer des conditions qui soient appropriées à la relance d'une dynamique d'investissements en adéquation avec la demande de la clientèle.
- Les centres de vacances de montagne ont connu la même évolution ; ils ne sont plus adaptés et connaissent une certaine désaffection. Cela prive des jeunes de possibilités de découvrir la montagne, d'en profiter des bienfaits et, éventuellement, d'en devenir de futurs visiteurs ou habitants.

### **OBJECTIF**

Aider les collectivités dans la requalification des villages de caractère ; cette action souhaitée par la Région PACA concernera les Alpes du sud.

Inciter à la création de périmètres de rénovation concernant les zones publiques, les parties communes des copropriétés et les logements des hébergements de loisirs. Les moyens à mettre en œuvre seront consacrés essentiellement aux financements des études préalables et aux moyens d'animation

Contribuer à la remise à niveaux de quelques centres de vacances d'altitude.

**FINANCEMENTS**

<u>Région PACA</u> :	17 MF	(pour les actions dans les villages de caractère et les zones publiques des périmètres de rénovation)
<u>Région Rhône Alpes</u> :	10 MF	(pour les études et les animations dans les périmètres de rénovation des hébergements de loisirs)
<u>État</u> :		
Tourisme :	15 MF	(pour la rénovation des hébergements de loisirs)
Jeunesse et sports :	2 MF	(pour les centres de vacances d'altitude)

## DIVERSIFICATION DES PRODUITS TOURISTIQUES

Le potentiel touristique alpin ne se limite pas aux seules stations de ski – le patrimoine architectural et industriel, les possibilités variées de randonnée en moyenne montagne, le développement de nouvelles activités sportives, les villages de montagne constituent autant de centres d'intérêt à valoriser.

Bien que la clientèle marque un intérêt croissant pour ces activités ou ces nouveaux produits, ils restent souvent difficiles d'accès ou trop méconnus faute d'information suffisante ou d'organisation ad hoc.

Le succès de la route des Grandes Alpes et l'intérêt marqué pour des itinéraires interdépartementaux tels que les itinéraires VTT des routes du soleil (Grenoble-Sisteron ou Valence-Gap) font apparaître ces nouvelles offres comme des supports privilégiés pour le développement et la promotion de l'offre alpine.

### OBJECTIF

- Aider à la création de réseaux de commercialisation de produits nouveaux (villages de montagne) ou de support de communication.
- Poursuivre la structuration d'itinéraires interrégionaux (Route des Grandes Alpes, Routes de la lavande, de l'olivier,...) et lancement de nouvelles opérations (itinéraires pédestres, véloroute Leman-Méditerranée, etc.).

### FINANCEMENTS

Région PACA : 4.5 MF

Région Rhône Alpes : 4.5 MF (au titre de l'ingénierie et de la professionnalisation des filières)

État : FNADT 9 MF

## **PLURIACTIVITE ET TRAVAIL SAISONNIER**

La forte saisonnalité de nombreuses activités, notamment dans le secteur touristique, est une caractéristique des massifs de montagne et notamment des Alpes. Le recours au travail saisonnier est donc une nécessité économique ; beaucoup de travailleurs saisonniers, qu'ils soient employés ou indépendants, se trouvent en situation de pluriactifs pour se garantir un niveau convenable de revenus.

Toutefois, de nombreux obstacles administratifs, réglementaires ou structurels compliquent la situation de ces travailleurs qui se trouvent souvent face à des contraintes difficilement acceptables. Cette situation est très préjudiciable aux intéressés mais elle constitue également une menace pour l'économie touristique car la qualité de l'accueil et des services dépend beaucoup de la motivation des saisonniers.

S'appuyant sur les conclusions des rapports Gaymard et Le Pors, un groupe de travail de la Commission permanente du Conseil National de la Montagne a fait des propositions au niveau national pour que la situation des travailleurs saisonniers connaisse des améliorations substantielles. Pour des raisons de justice sociale et d'intérêt économique général, il est urgent que des progrès sensibles soit réalisés.

### **OBJECTIF**

Commencer à mettre en application au niveau du massif alpin certaines des propositions du rapport Le Pors retenu par le groupe de travail de la Commission permanente du Conseil National de la Montagne et faire ainsi des Alpes un terrain d'expérimentation en la matière.

Les actions prévues portent notamment sur les axes suivants :

- optimiser la collecte, la coordination et la circulation de l'information par la création d'un Centre de ressource interrégional alpin qui pourrait être placé au sein de l'OREFRA.
- appuyer l'émergence de maisons de la saisonnalité, lieu d'accueil, de renseignements et de concertation mis à la disposition des saisonniers,
- soutenir les opérations visant à améliorer la qualification des pluriactifs et la formation des saisonniers,
- offrir aux saisonniers de meilleures conditions de vie logement,
- échanger les expériences sur l'ensemble du massif entre les diverses structures de soutien aux saisonniers et pluriactifs par constitution d'un réseau articulé sur le Centre de ressources interrégional.

**FINANCEMENTS**

<u>Région PACA</u> :	3.5 MF	(pour les maisons de la saisonnalité)
<u>Région Rhône Alpes</u> :	14 MF	(pour la formation des saisonniers)
<u>Etat</u> :	11 MF	(Centre de ressource interrégional, maisons de la saisonnalité)
<u>Emploi</u> :		
<u>Équipement</u> :	9 MF	(logement)
<u>FNADT</u> :	7 MF	(Maisons de la saisonnalité, réseau, qualification)

## SERVICES AUX POPULATIONS ET AUX ENTREPRISES

Un facteur clef du maintien des populations dans les territoires de montagne est le développement de services de proximité qui leur permettent de trouver, sans de longs déplacements, les services offerts aux habitants des villes.

Cette démarche concerne notamment les particuliers pour leurs démarches administratives les plus courantes (Assedic, Sécurité sociale, MSA, CAF, ANPE...), les recherches de renseignements ou les formations, mais aussi les collectivités locales par une mutualisation des moyens.

Une preuve en est le succès particulier dans les Alpes du Sud de l'expérience des Espaces ruraux – Emploi-Formation (EREF) (22 EREF sur un total national qui dépasserait aujourd'hui 80 unités) et des points publics. Il s'explique, d'une part, par la mise en réseau de ces structures sur le massif et les premières actions de formation à distance prenant appui sur ces sites de proximité et, d'autre part, par la réponse adaptée apportée par l'usage des nouvelles technologies : téléchargement de formulaires administratifs, consultations en visiophonie, téléformation, échanges de données informatisées, téléprocédures...

### OBJECTIFS

*EN DIRECTION DES POPULATIONS*, l'accent sera mis sur l'utilisation des NTIC pour développer des téléservices notamment dans des sites de proximité comme celui du Diois.

La mise en réseau sera encouragée notamment pour des territoires voisins face à des problématiques semblables (rapprochement du Sud de l'Isère et du Sud de la Drôme avec le Vaucluse, les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence).

Seront ainsi soutenus :

- la mise en place, l'équipement et le fonctionnement de **sites d'appui publics**, regroupant les compétences indispensables, par mutualisation des moyens des collectivités locales et des services de l'État (financement, matériels, logiciels, personnes-ressources...),
- la création de **cybercafés**, sur fonds privés ou publics, pour faciliter l'accès de tous, à des technologies désormais incontournables,
- le développement de la **gamme des services proposés** en soutenant prioritairement les actions innovantes, en notamment la formation à distance et la télé médecine,
- la **diffusion de la connaissance** et de l'utilisation des NTIC par un soutien aux initiatives dans le secteur de l'éducation.

*EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE*, la priorité sera donnée à la création d'activités économiques par un soutien aux processus de mise en production et en marché.

Pour y répondre, seront favorisés :

- la création de **centres de ressources** et de sites d'appui fonctionnant en réseau chargés d'apporter un conseil et une expertise technologique, ...

- la création de **sites fédérateurs**, porte d'entrée des initiatives locales, exploitant les liens hypertextes et permettant une mutualisation des moyens.
- le développement volontariste de **galeries marchandes électroniques**, pour les produits du terroir, pour les réservations touristiques, pour la promotion culturelle (spectacles, musées, parcs régionaux...) et l'information sportive (sports aériens, eau vive, sports de glisse, randonnées...),
- **le marketing des sites**, avec des techniques adéquates : référencement auprès des portails et des moteurs de recherche, bandeaux publicitaires, négociation de liens croisés, mailings électroniques auprès de public-cibles, publicité « papier » ciblée.

## **FINANCEMENTS**

Région PACA : 7 MF

Région Rhône Alpes : 3 MF (ces financements seront mobilisés au titre du développement rural et des contrats globaux de développement)

Etat : FNADT 10 MF

## **DIVERSIFICATION, VALORISATION DES PRODUITS ET MISE EN COMMUN DES PRATIQUES AGRICOLES**

Pour améliorer leurs revenus nettement inférieurs à ceux des agriculteurs de plaine, les agriculteurs des montagnes alpines ont dû chercher d'autres ressources. La pluriactivité en est une des réponses.

D'autres approches sont plus liées à la production agricole. Elles concernent:

- la recherche d'une meilleure valeur ajoutée par la valorisation des produits de terroir. Bénéficiant de marchés urbains de proximité et d'une importante clientèle touristique, les Alpes recèlent encore des potentiels importants de valorisation des produits et les actions peuvent être intensifiées.
- la diversification de l'activité de l'exploitation par l'agrotourisme, parfois facteur de survie de l'exploitation et de maintien de la présence humaine, notamment dans les territoires peu touchés par le phénomène touristique. Ces activités très appréciées ont encore de fortes possibilités de développement.

Ces deux pratiques, répandues sur l'ensemble du massif, sont des thèmes de coopérations que les agriculteurs des Alpes, encouragés dans cette voie par l'intérêt des coopérations antérieures, souhaitent développer entre régions pour tirer le meilleur parti des diverses expériences menées sur l'ensemble alpin.

De manière plus générale, il apparaît que les échanges d'expériences ou la mise au point, en commun, de pratiques adaptées permettra aux agriculteurs des Alpes de mieux faire face à des contraintes spécifiques au massif tels que les problèmes fonciers ou la présence du loup.

Il est inutile de préciser les difficultés suscitées par le retour de ce prédateur. Les problèmes fonciers sont moins connus et résultent d'une forte concurrence dans l'utilisation des sols, de la présence de nombreux espaces sensibles, d'une très forte indivision avec certains propriétaires introuvables. Paradoxalement il arrive que les agriculteurs manquent de terres dans les Alpes ce qui peut créer des obstacles à l'installation des jeunes.

### **OBJECTIF :**

Encourager les actions visant à conforter leurs revenus dans le cadre d'une coopération intensifiée entre agriculteurs des deux régions. Un accent particulier sera mis sur :

- o Le développement de l'agrotourisme. Cette approche doit être envisagée en intégrant la demande du marché tant du point de vue qualitatif que de celui des exigences de commercialisation.
- o La valorisation des produits du terroir qui pourra s'appuyer, lorsque cela est pertinent, sur des signes de qualité et sur des modalités de commercialisation qu'il faut savoir adapter aux petits volumes des produits.



- Développer les échanges d'expérience et la diffusion de l'information sur des thématiques telles que :
  - o les questions foncières, le but étant de mettre au point des solutions adaptées dans la gestion des sols (POS)
  - o la présence du loup
  - o la diffusion des acquis de la recherche développement propre au massif

Les moyens mis en place devront permettre :

- d'organiser la mise en forme et la diffusion des informations nécessaires,
- d'apporter l'appui technique aux agriculteurs des organismes socioprofessionnels dans les domaines novateurs,
- de mettre en place les formations adéquates.

## **FINANCEMENTS**

Région PACA : 5 MF

Région Rhône Alpes : 5 MF (pour financer les actions de recherche-développement menées par le GIS Alpes du Nord en coopération avec ses homologues des Alpes du sud)

État : FNADT 7,5 MF  
 MAP 3 MF (au titre de la diversification des territoires ruraux)

## **CONFORTEMENT DES PRODUCTIONS AGRICOLES CARACTERISQUES DES ALPES**

Deux grands types de production caractérisent l'agriculture des Alpes françaises. Dans les Préalpes sèches, l'économie agricole s'organise autour des plantes à parfum et aromatiques et de l'élevage ovin. Dans les zones humides l'essentiel de l'activité est basée sur l'élevage bovin et ovin. Ces deux grands systèmes agricoles concernent dans des proportions inégales les deux régions alpines

Les productions s'inscrivent dans des contextes difficiles liés au climat et à la pauvreté des sols pour les Préalpes sèches et à la forte altitude pour les zones humides. De plus, elles concernent des volumes qui restent très faibles au regard des productions nationales ce qui rend leurs positions vulnérables.

Des échanges de connaissances, des actions communes ont déjà pu être engagés durant les dernières années. Ils ont montré tout l'intérêt du travail en commun par delà les limites régionales.

### **OBJECTIF :**

Dans la continuité des actions entreprises lors du XI<sup>o</sup> plan, l'objectif est de favoriser une appréhension des problèmes au niveau de l'ensemble des territoires concernés.

Pour les Préalpes sèches, les priorités portent sur :

- le développement de filières attachées au terroir (ex. plantes aromatiques, génépi ...) par la prise en compte des aspects matériels (plantation, récolte, transformation) et immatériels (traçabilité, qualité ...).
- la poursuite du programme lavande dans le but de renforcer la compétitivité de la lavande française en améliorant la sélection et maîtrisant les problèmes de dépérissement. Les actions porteront principalement sur l'appui technique, la recherche et la certification.
- soutien aux productions ovines en conjuguant objectifs économiques, sanitaires et gestion de l'espace,

Pour les Alpes humides, il s'agira :

- de favoriser l'élevage des races Abondance et Tarentaise sur l'ensemble du massif grâce à des actions d'amélioration génétique et par un soutien à la production de génisses et d'encourager l'émergence d'une filière de valorisation du lait dans le sud,
- d'organiser les relations entre éleveurs des Alpes du Sud et du Nord pour faciliter la diffusion des meilleures pratiques d'alpage et de conduites d'élevage,

- d'améliorer la gestion des surfaces fourragères en alpage et en zone de pente tout en prenant en compte la bio-diversité.

Les moyens qui concourent à ces objectifs doivent à la fois permettre les transferts de savoir-faire, la recherche, la diffusion des connaissances, la formation mais également être appropriés pour le financement de l'appui technique ou des investissements très spécifiques dans le cas des plantes à parfum et aromatiques.

## FINANCEMENTS

<u>Région PACA</u> :	6,5 MF	
<u>Région Rhône Alpes</u> :	10 MF	(la région interviendra à travers ses procédures de soutien à la recherche-développement et aux production (PIDA))
<u>Etat</u> :		
FNADT	5 MF	
ONILAIT	5 MF	(pour le développement des races Abondance et Tarentaise ainsi que l'émergence d'une filière de valorisation du lait dans le sud)
ONIPAM	3,5 MF	(pour les plantes à parfum et aromatiques)

## **APPUI AU DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DANS LES ALPES : PERIMETRES PILOTES**

Le massif alpin se caractérise par ses forts contrastes géographiques et économiques : hautes vallées à économie touristique saisonnière, zones de polarisation de population et d'activités économiques nouvelles comme le sillon alpin, mais aussi zones rurales plus enclavées à l'écart de cette dynamique de développement, parfois en situation de déprise. L'un des grands enjeux alpins pour les années à venir sera de savoir concilier la poursuite d'un développement à un rythme rapide, avec le maintien de territoires de qualité répondant aux attentes multiples des populations nouvelles et saisonnières : environnement, paysage et cadre de vie, accueil, identité culturelle....

L'agriculture alpine, par la diversité de ses fonctions, contribue de façon essentielle à la qualité et à l'équilibre du territoire. Cependant, la rapidité de la croissance économique et démographique dans certains sites, la déprise ailleurs et, de manière générale, la fragilité des territoires alpins, rendent nécessaire, pour les acteurs locaux, une anticipation de ces évolutions et la définition en commun des objectifs et des moyens d'un développement agricole durable, dans le sens des objectifs de la Convention Alpine.

Au niveau d'un territoire, on peut penser que la mise en place de nouvelles concertations entre l'agriculture et les autres acteurs du territoire constitue donc une condition nécessaire pour un développement durable et une agriculture multifonctionnelle. Peu de territoires sont aujourd'hui engagés dans un tel processus.

Par ailleurs au niveau des exploitations agricoles, les expériences de multifonctionnalité existent déjà mais elles sont le plus souvent le fait d'initiatives individuelles et isolées, sur lesquelles on manque d'inventaire, d'outils d'évaluation et de suivi. Le développement à venir des Contrats Territoriaux d'Exploitation demandera de plus en plus de disposer d'exemples et de références dont on devra connaître les conditions de généralisation et d'adaptation.

### **OBJECTIF :**

Partant de ces différents constats, la profession agricole des Alpes du Nord souhaite relever le défi d'un renforcement et d'une reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture dans l'économie alpine. Elle le positionne comme un engagement concret dans la mise en place d'un développement durable conciliant des objectifs économiques, sociaux et territoriaux. L'enjeu est de faire des Alpes un territoire de références d'une agriculture durable et multifonctionnelle.

Cet enjeu doit s'inscrire dans une dynamique et dans une durée avec un engagement réel d'opérateurs locaux.

Il s'agira d'organiser une démarche de travail au niveau du massif permettant d'associer des interventions au niveau d'une approche collective sur un territoire et d'un niveau individuel d'exploitation agricole. Il est ainsi prévu :

- la mise en place d'un réseau d'expériences opérationnelles de la multifonctionnalité sur des exploitations sur des sites locaux pilotes représentant de la diversité du développement alpin. Ce réseau d'expériences, sans s'apparenter à un réseau de diversification d'origine agricole tentera de capter les résultats techniques et économiques des expériences plus innovantes extra agricoles (sources d'expériences pour les CTE). Les sites locaux pourraient correspondre à un ou trois cantons volontaires où, à partir d'un travail de diagnostic et de prospective, il sera possible de caractériser les attentes de la société et d'identifier dans quelles conditions elles peuvent être satisfaites par les agriculteurs. Des sites dans des espaces protégés seront retenus.
- la constitution d'un tableau de bord de la durabilité des exploitations et des territoires alpins. La notion de "durabilité" reste encore vague et difficile à expliquer à des acteurs locaux. C'est pourquoi la construction d'indicateurs au niveau des exploitations et du territoire est nécessaire.
- l'identification des conditions de généralisation de cette approche dans d'autres territoires alpins grâce à un travail de communication, de formation généralisée sur ce concept d'agriculture durable, appuyé par un suivi scientifique.

Le but de l'ensemble de cette démarche ne sera pas de "réinventer" une nouvelle procédure administrative, mais de permettre à un maximum de petites régions de mieux raisonner l'utilisation de procédures déjà existantes (CTE, CPER,...).

## **FINANCEMENTS**

Région PACA : 5 MF

Région Rhône Alpes : 5 MF

État : FNADT 10 MF

## **GESTION DURABLE DES FORETS MOBILISATION ET VALORISATION DU POTENTIEL FORESTIER**

La mondialisation des marchés du bois a remis en question l'équilibre économique antérieur de la forêt alpine. La baisse du prix du bois a mis en évidence les handicaps d'exploitation des bois de la montagne alpine dont les coûts sont obérés par les difficultés d'accès et de transports et un morcellement extrême de la forêt privée.

Sous-exploitée, la forêt se régénère mal, se fragilise. Non seulement elle ne remplit plus son rôle de production mais en outre ses fonctions d'espace de loisir et de forêt de protection se trouvent compromises.

Ces dernières années, le programme expérimental Compétitivité Plus, lancé conjointement par le Ministère de l'Agriculture et la DATAR, a permis de démontrer qu'il est possible de relancer, à un coût raisonnable l'exploitation forestière dans des terrains difficiles où aucune coupe n'avait été effectuée depuis longtemps. Il est nécessaire de consolider ce mouvement, en s'appuyant notamment sur le réseau d'entreprises de débardage par câble qui est en cours de constitution.

La mobilisation du potentiel forestier contribue également au maintien ou la création d'emplois dans le massif. Elle y contribuera d'autant plus que les produits pourront subir au moins une première transformation dans le massif, source de valeur ajoutée pour les territoires concernés ; l'existence d'industries de première transformation dans le massif est de plus un élément favorable à la mobilisation des bois locaux qui ne sont pas grevés par des coûts de transports exorbitants.

### **OBJECTIF**

Pour mieux mobiliser et valoriser le potentiel forestier, il est prévu :

- de soutenir l'exploitation des forêts difficiles notamment par des aides à l'équipement des entreprises forestières, principalement pour les utilisateurs de câbles.
- de poursuivre l'effort de desserte en s'appuyant sur les schémas de desserte pour rationaliser le réseau.
- de soutenir les industries de premières transformations.

**FINANCEMENTS**

Région PACA : 10 MF

Région Rhône Alpes : 5 MF (pour la transformation seulement)

État : MAP Aide à l'exploitation : 10 MF  
Dessertes : 10,5 MF

## PROMOTION D'UNE GESTION FORESTIERE INTEGREE PERIMETRES PILOTES

Jusqu'à présent les actions en forêt ont trop souvent été menées par les divers intervenants de manière insuffisamment concertée ; les moyens ainsi mobilisés ne le sont pas de manière optimale et, pire encore, il peut y avoir incohérence dans les actions.

Les forêts alpines sont une composante majeure des paysages et leur rôle est plus qu'ailleurs multifonctionnel, ne serait ce par leur fonction de protection que ne remplissent pas les forêts de plaine ; la gestion de ses forêts est plus coûteuse ; il serait donc particulièrement utile à la collectivité de définir des modes de gestion intégrée, associant tous les intervenants et prenant en compte toutes les fonctions des forêts de montagne.

### OBJECTIF

Dans le droit fil des propositions du rapport sur la forêt remis par Monsieur BIANCO au Ministre de l'Agriculture, il s'agira de façon partenariale avec des collectivités volontaires d'expérimenter l'approche multifonctionnelle sur un territoire à forte composante forestière. Ces projets forestiers intégrés traiteraient simultanément les améliorations sylvicoles, les dessertes, l'exploitation, le rôle de protection des peuplements, la prise en compte des biotopes à préserver, la valorisation touristique des sites et, en aval, la valorisation des produits.

Cette collaboration devrait aboutir à la signature d'un contrat précisant les orientations de gestion forestière définies et les moyens nécessaires pour concrétiser ces objectifs.

L'ambition est de finaliser quelques contrats forestiers sur l'ensemble des Alpes avec des collectivités volontaires pour s'engager dans cette démarche.

Un suivi et une évaluation accompagnent cette expérimentation

### FINANCEMENTS

Région PACA : 4 MF

Région Rhône Alpes : 5 MF

État : FNADT 10 MF



## MAITRISE DES RISQUES NATURELS

Les événements récents (avalanches meurtrières, routes coupées) et la persistance de menaces lourdes comme le glissement de la Clapière ou les ruines de Séchilienne rappellent la nécessité d'une politique intense de lutte contre les risques naturels en montagne liés à l'érosion, aux mouvements des sols et des roches et aux avalanches.

Il importe donc de maintenir en état et de développer les dispositifs de lutte et de protection existants.

L'État va réaliser un effort substantiel pour rattraper le retard accumulé ces dernières années en matière d'entretien des séries domaniales RTM. Les autres maîtres d'ouvrages et notamment les communes n'ont souvent pas les moyens de faire face à des dépenses qui sont pourtant indispensables à la sécurité des populations et, de ce fait, à leur maintien.

Il apparaît par ailleurs que de gros progrès restent à faire dans l'identification des risques pour mieux les prévenir.

### OBJECTIF

- Intensifier les efforts de l'État dans les terrains domaniaux.
- Aider financièrement les communes concernées dans la réalisation d'ouvrage de protection. Un effort sera fait pour lancer, par territoires cohérents (vallées, bassins versants), une politique globale de prévention des risques.
- Poursuivre la cartographie des risques (PPR).

### FINANCEMENTS

<u>Région PACA</u> :	24 MF	(pour l'aide aux communes)
<u>Région Rhône Alpes</u> :	33 MF	(pour l'aide aux communes)
<u>État</u> :		
FNADT	19 MF	(pour l'aide aux communes)
MAP	28 MF	(pour les travaux dans les séries domaniales)
MATE	10 MF	(pour l'identification des risques (PPR))

## **ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL**

La présence de 6 parcs régionaux, de 3 parcs nationaux et de divers autres espaces protégés témoigne du capital naturel exceptionnel des Alpes.

Le XI<sup>o</sup> plan a permis de formaliser et d'engager de premières actions de mise en relation et de coopération d'une part entre espaces français et, d'autre part, au-delà des frontières, sur des thèmes intéressant l'ensemble alpin ; la création du réseau alpin des espaces protégés constitue ainsi une des premières applications concrètes de la Convention alpine avant même que cette dernière ne soit achevée.

Les échanges d'expériences et les coopérations faisant jouer au maximum les synergies sont des conditions d'optimisation d'une politique de valorisation maîtrisée des espaces et du patrimoine, alliant à la fois les mesures de préservation et les actions de développement. Le réseau est aussi un facteur d'ouverture sur les autres pays alpins et de rayonnement car c'est un parc français qui en assure l'animation

Mais le capital naturel ne concerne pas que les espaces protégés et c'est l'ensemble du territoire alpin qui requiert une gestion patrimoniale équilibrée.

Le maintien de cette richesse implique qu'elle soit bien connue et que les connaissances ainsi acquises soient mises à la disposition des décideurs pour les éclairer dans leurs choix d'investissements. La bonne connaissance des impacts possibles des projets peut être aussi nécessaire pour dépassionner les débats, empêcher les polémiques et permettre aux élus ou aux administrations de disposer de critères objectifs dans les débats publics.

Le Conservatoire national botanique de Gap-Charance dispose d'une base de données remarquablement riche et a les capacités de procéder à une analyse fine et à une cartographie des écosystèmes complexes et variés des Alpes ainsi qu'à une estimation des impacts des investissements publics envisagés ; il constitue un outil exceptionnel d'aide à la décision à la disposition des collectivités et de l'Etat.

### **OBJECTIF**

Les prochaines années devront permettre de développer les coopérations lancées par le réseau alpin des espaces protégés y compris dans leur dimension internationale sur l'ensemble de l'arc alpin.

Au niveau national, l'accent sera mis sur :

- l'établissement de partenariats avec les collectivités proches : contrats de pays, liaisons villes-montagne (agendas 21),
- la communication (identité, image, ...) en direction des décideurs locaux et des populations locales.

Au niveau international, le réseau français des espaces protégés développera ses contacts avec les partenaires étrangers sur les thèmes prioritaires suivants :

- Mobilisation des compétences pour une gestion optimum des patrimoines culturels et naturels,
- Développement d'un tourisme durable,
- Conforter l'agriculture de montagne notamment dans sa dimension pastorale

A l'occasion le Réseau alpin pourra s'inscrire dans des actions en faveur du patrimoine bâti notamment par la poursuite de ses travaux sur les techniques et savoir faire traditionnels (voir fiche suivante)

Il s'agira aussi de promouvoir le Conservatoire national botanique de Gap-Charance auprès des collectivités et d'accroître ses capacités d'intervention. Cet établissement, par essence compétent sur toutes les Alpes françaises, devra être conforté dans sa dimension interrégionale ; des crédits sont donc prévus en sus de ceux qui sont mis en place par la région d'accueil, en l'occurrence la Région PACA.

#### **FINANCEMENTS**

Région PACA : 3.5 MF

Région Rhône Alpes : 10 MF

<u>État</u> :	FNADT	10 MF	(dont 8 MF pour le Réseau alpin et 2 MF pour le Conservatoire national)
	MATE	4 MF	(pour le Réseau alpin)

## VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL, PAYSAGER ET BATI

Il existe une forte attente des populations alpines et de leurs représentants pour la reconnaissance et la promotion du patrimoine culturel, paysager et bâti sous ses différentes facettes (ressources humaines, sites et lieux de mémoire, itinéraires touristiques alpins, savoir-faire et techniques, traditions etc.).

Les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux, qui attirent de nombreux touristes, s'attachent à satisfaire cette demande en développant avec les collectivités concernées une politique partenariale de valorisation des patrimoines, de développement touristique, de communication ou d'incitation à la découverte.

### OBJECTIF

Préserver, restaurer et mettre en valeur des richesses patrimoniales pour asseoir l'image du massif alpin et en conforter l'intérêt pour les visiteurs et ses habitants.

Sur l'ensemble du massif et notamment dans les parcs naturels régionaux, il est prévu d'appuyer les actions visant à :

- L'évaluation des ressources patrimoniales (patrimoines religieux, culturel, militaire, industriel, etc.) et leurs potentialités de valorisation,
- La restauration du patrimoine bâti et la valorisation des sites remarquables, des éléments caractéristiques des savoir faire techniques (patrimoine routier, grands ouvrages alpins, fortifications d'altitude) ou la culture des populations alpines,
- La poursuite des actions menées par le conservatoire des techniques et savoir-faire pour aboutir à la création d'un centre de ressources thématiques à l'intention des maîtres d'œuvre et des professionnels,
- L'organisation et la mise en réseau à l'échelle alpine des centres de ressources (musées alpins, CCSTI...),
- La réalisation ou la poursuite d'itinéraires à thème autre vecteur adapté à la valorisation des patrimoines (voir tourisme),

Pour les Parcs nationaux, il s'agira d'accompagner les collectivités dans les opérations de restauration et de mise en valeur des patrimoines bâtis ou des paysages, d'organiser avec elles des points d'accueil, des itinéraires, des expositions, des actions de communication, des manifestations culturelles etc.

Ces actions porteront souvent sur la zone périphérique mais pas exclusivement, certaines collectivités pouvant souhaiter la valorisation de sites dans les zones centrales telles que celle qui a été menée dans le hameau de Dormillouse par la commune de Fressinières avec le parc des Écrins.

**FINANCEMENTS**

<u>Région PACA</u> :	23 MF	(pour la valorisation du patrimoine bâti dans le cadre de contrats)
<u>Région Rhône Alpes</u> :	20 MF	(certaines actions pourront s'inscrire dans les contrats globaux de développement)
<u>État</u> :		
FNADT	4 MF	
Tourisme	5 MF	
MATE :	26 MF	(pour la politique contractuelle des parcs nationaux)

## COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Les programmes d'initiative communautaire INTERREG France Italie ont été un facteur de cohésion non seulement entre les régions frontalières des deux pays mais aussi entre les deux massifs alpins français car les Alpes y étaient approchées globalement.

Bien qu'il soit encore malaisé de prévoir le contenu exact du prochain programme INTERREG France Italie, il est acquis qu'il comportera un volet transfrontalier qui assurera la continuité de l'actuel programme INTERREG II.

L'expérience acquise sur la période actuelle de programmation laisse espérer une possibilité de contractualisation plus importante qu'au cours de la période actuelle.

Les besoins restent en effet importants. Si les axes *Transport* et *Entreprises* ont connu des échecs relatifs, d'autres, du domaine de la coopération consacrée au tourisme à l'environnement ou à la valorisation du patrimoine naturel et bâti ont connu un succès qui ne se dément pas.

Les lignes d'actions envisagées correspondent pour la plupart aux priorités affichées pour la seule partie française des Alpes dans les fiches précédentes ou à celles qui pourraient être traitées dans les volets massifs de chaque CPER ; les principales sont :

- Le tourisme
- L'environnement y compris risques naturels
- La valorisation du patrimoine
- Le savoir faire agricole et agrotourisme
- Les services au public

La bonne marche de l'actuel programme a souvent été obérée par la difficulté à mobiliser des contreparties nationales ad hoc. Le problème a été particulièrement marqué pour les crédits de fonctionnement nécessaires à l'animation, l'assistance technique ou les évaluations.

### OBJECTIF

Les financements inscrits pour les lignes d'actions correspondantes de la convention serviront pour partie à assurer les contreparties requises mais il convient de prévoir une réserve pour financer l'animation, l'assistance technique et les évaluations.

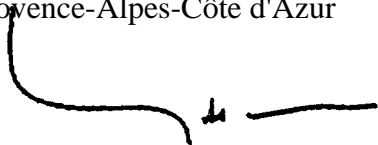
### FINANCEMENTS

Région PACA : 3.5 MF

Etat : FNADT 3.5 MF

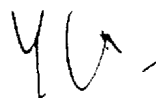
Fait à Marseille, le 11 DEC. 2000

Le Président du Conseil régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Michel VAUZELLE

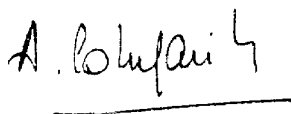
Le Préfet de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Yvon OLLIVIER

Fait à Lyon, le

La Présidente du Conseil régional  
Rhône-Alpes



Anne-Marie COMPARINI

Le Préfet de la Région  
Rhône-Alpes



Michel BESSE

**Convention interrégionale 2000-2006  
pour les massifs des Alpes  
Répartition des financements**

Actions	FNADT		MATE		MAP		Tourisme		Equipement		Travail		Jeunesse et sports		Totaux part Etat		Parts régions	
	PACA	RA	PACA	RA	PACA	RA	PACA	RA	PACA	RA	PACA	RA	PACA	RA	PACA	RA	PACA	RA
Connaissance des clientèles touristiques	0,5	0,5					1	1							1,5	1,5	0	1,5
Qualité de l'offre touristique des refuges d'altitude	4	10					10	10					2,5	2,5	16,5	22,5	16,5	20
Requalification du bâti (village, hébergements de loisirs, centres de vacances)							6	9					1	1	7	10	17	10
Diversification des produits touristiques	4,5	4,5													4,5	4,5	4,5	4,5
Pluriactivité et travail saisonnier	3,5	3,5							4,5	4,5	5,5	5,5			13,5	13,5	3,5	14
Services aux populations et entreprises	7	3													7	3	7	3
Diversification, valorisation et mise en commun des pratiques agricoles	3,5	4			1,5	1,5									5	5,5	5	5
Confortement des productions caractéristiques des Alpes (plantes aromatiques et à parfum, ovins, bovins lait)	2,5	2,5			4	4,5									6,5	7	6,5	10
Appui au développement d'une agriculture durable : périmètres pilotes	5	5													5	5	5	5
Gestion durable des forêts, mobilisation et valorisation du potentiel forestier					10	10,5									10	10,5	10	5
Promotion d'une gestion forestière intégrée	4	6													4	6	4	5
Maîtrise des risques naturels (RTM, PPR)	8	11	4	6	12	16									24	33	24	33
Actions en faveur du patrimoine naturel (réseau alpin, conservatoire)	5	5	2	2											7	7	3,5	10
Valorisation du patrimoine culturel, paysager et bâti	2	2	15	11			2,5	2,5							19,5	15,5	23	20
Coopération transfrontalière	2	1,5													2	1,5	3,5	
Totaux	51,5	58,5	21	19	27,5	32,5	19,5	22,5	4,5	4,5	5,5	5,5	3,5	3,5	133	146	133	146
Totaux Alpes	110		40		60		42		9		11		7		279		279	



Financement des mesures agricoles

KF sur période 2000/2006		fnact			MAP		ONILAIT		ONIPPAM	
		RA+PACA	RA	PACA	RA	PACA	RA	PACA	RA	PACA
<b>1. Diversification, valorisation des produits et mise en commun des pratiques agricoles</b>										
	1.1-produits-terroirs : filières fromagères fermières	1 750	875	875						
	1.2-nouveaux produits, nouveaux marchés	700	350	350	700	700				
	1.3-agritourisme et vente directe	1 400	700	700	800	800				
		<b>3 850</b>	<b>1 925</b>	<b>1 925</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>				
<b>2. Confortement des productions agricoles caractéristiques des alpes</b>										
	2.1-Développement des PAPAM (lavande et herbes de provence)	1 150	330	820					1 000	2 500
	2.2-soutien aux productions ovines	2 765	1 590	1 175						
	démarche concertée N/S signes officiels de Qualité	840	445	395						
	amélioration bouchère (Race "préalpes du Sud)	700	410	290						
	actions génétiques du Sud-Est	350	210	140						
	Sécurité sanitaire des transhumances	875	525	350						
	2.3-Pastoralisme	2 635	1 455	1 180						
	valorisation alpage laitier et zone intermédiaire	1 935	1 045	890						
	référentiels aménagements pastoraux	700	410	290						
	2.4-développement de la production laitière (Races "abondance" et "tarentaise")	2 100	1 200	900			3 500	1 500		
		<b>8 650</b>	<b>4 575</b>	<b>4 075</b>			<b>3 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 000</b>	<b>2 500</b>
	total demande 1+2	<b>12 500</b>	<b>6 500</b>	<b>6 000</b>						
<b>3. Appui au développement d'une agriculture durable : périmètres pilotes</b>										
		10 000	5 000	5 000						